

Sous-section 3.—Analyses du revenu provenant des taxes.

Comme le montre le tableau 7, sur \$44·38 de revenu per capita en 1939, \$38·51 ou 86·77 p.c. proviennent des taxes. Les recettes des douanes contribuent \$78,751,111 ou seulement 18·07 p.c. des recettes totales des taxes (\$435,706,794), tandis que les droits d'accise s'élèvent à \$51,313,658 ou 11·78 p.c. Les deux principales sources du revenu, avant la guerre de 1914-18, contribuent donc moins de 30 p.c. du revenu en 1939.

Les recettes des douanes forment un seul item dans les comptes publics et ne peuvent pas être analysées davantage ici. L'analyse de la taxation est donc limitée aux droits d'accise et aux impôts de guerre. Les statistiques de l'accise couvrent la distillation et l'alcool et le tabac dédouanés, et celles du revenu de guerre comprennent une analyse des classes d'occupations et de revenu des individus et des corporations sujets à l'impôt, de même qu'un état du revenu sur lequel les taxes sont réparties.

Droits d'accise.—Les droits d'accise proprement dits sont présentés ici de même qu'un résumé du tarif d'accise et des statistiques qui découlent de l'administration, comme les quantités de grain et d'autres produits employés dans la distillation et les quantités de marchandises imposables dédouanées. Les taxes d'accise de guerre paraissent sous la rubrique "Revenu des taxes de guerre".

Tarif de l'accise canadienne.—Tarif de l'accise canadienne à la date du 1er janvier 1940:—

1. Spiritueux distillés au Canada, par gallon de preuve.....\$ 7·00	2. Spiritueux importés (en outre de tout autre droit), par gallon de preuve..... 0·30
Bière canadienne, par gallon de preuve... 6·00	3. Bière ou liqueur de malt:—
Excepté les spiritueux suivants	a) Brassée en tout ou en partie de toute substance autre que le malt, par gallon.....\$ 0·30
a) Employés en régie pour la fabrication de produits médicinaux, extraits, etc, par gallon de preuve..... 1·50	b) Importée (en outre de tout autre droit), par gallon..... 0·07
b) Employés en régie pour la fabrication de parfums, par gallon de preuve..... 1·50	4. Malt:—
c) Employés en régie pour la fabrication du vinaigre, par gallon de preuve..... 0·60	a) Produit au Canada et tamisé, par livre 0·10
d) Employés dans des compositions chimiques, approuvés par le Gouverneur en conseil, par gallon de preuve..... 0·15	a) Importé, la livre..... 0·10
e) Vendus à des pharmaciens brevetés pour des préparations pharmaceutiques, par gallon de preuve..... 1·50	5. Sirop de malt:—
f) Distillés de fruits indigènes et employés par un fabricant breveté de vins pour fortifier les vins domestiques, par gallon de preuve..... en franchise	a) Produit au Canada, la livre..... 0·15
	b) Importé, la livre..... 0·21
	6. Tabac, cigares et cigarettes:—
	a) Tabac ouvré, la livre..... 0·25
	b) Cigarettes ne pesant pas plus de 3 livres par mille, par M..... 5·00
	c) Cigarettes pesant plus de 3 livres par mille, par M..... 11·00
	d) Cigares, par M..... 3·00

Un drawback de 99 p.c. des droits de douane payés peut être consenti sur les quantités limitées d'alcools domestiques ne tirant pas moins de 50 degrés de preuve utilisés dans les universités, les laboratoires scientifiques ou de recherches et les hôpitaux pour fins médicales seulement.

Revenu des droits d'accise.—L'année fiscale 1939, le tabac, y compris les cigarettes, contribue environ 63 p.c. du revenu des droits d'accise.

9.—Relevé des droits d'accise perçus, années fiscales 1934-39.

(Revenu prélevé d'après le rapport du commissaire de l'accise.)

Item.	1934.	1935.	1936.	1937.	1938.	1939.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Spiritueux.....	7,176,513	8,155,162	7,401,581	8,316,669	9,844,227	9,929,585
Honoraires de validation.....	323,482	443,550	600,417	1,055,719	918,607	390,763
Bière ou liqueur de malt.....	234,877	1,143,910	408,760	390,277	363,208	254,819
Sirop de malt.....	1	168,705	163,710	160,175	132,210	113,127
Malt.....	2,773,984	6,263,464	7,691,832	8,050,380	8,852,924	8,177,299
Tabac (y comp. les cigarets.)	25,857,511	27,903,910	28,678,512	28,334,748	32,428,275	32,840,490
Cigares.....	347,803	376,136	373,668	372,058	409,010	383,994
Licences.....	54,710	45,201	40,540	38,891	38,557	34,339
Totaux.....	36,768,880	44,500,038	45,359,020	46,718,917	52,987,018	52,124,416

¹ Droit non applicable en 1934.